



DEPARTEMENT DES LANDES (40)

VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

N° 20241112_12

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le six novembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Régis GELEZ, Maire en exercice**.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 6 novembre 2024
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 18/11/2024 au 19/01/2025
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. le Maire
Nomenclature	8.8.1	Certifiée exécutoire	Le 18 novembre 2025

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Christine GAYON, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; M. Daniel GAUYAT, à M. Bruno LAGRAVE ; Mme Béatrice DUCASSE, à M. François MARTOUREY ; Mme Marielle LABERTIT, à Mme Coralie LÉCOLIER ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport établi par le syndicat intercommunal EMMA sur le prix et la qualité du service public d'eau potable : https://www.emma40.fr/images/2024_DELIB/RPQS_2023.pdf

ou version synthétique : https://www.emma40.fr/images/2024_DELIB/2023_synthese_RPQS.pdf



RAPPORT D'ACTIVITÉ

EMMA
Eaux Maronnain
Mérime - Adour
Exercice
2023

SYNTHESE

30 Communes

COMITE SYNDICAL

BUREAU

2 Centres d'Accueil

60 élus

11 élus

32 290 (+2.03 %) abonnés

54 collaborateurs

LE TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITÉ

20 Forages

1 162 km réseau AEP

6 Usines Eau Potable

Capacité de production de 39 000 m³/j

22 Sites de stockage

Volume de stockage : 12 800 m³



200 Points de relèvement des Eaux Usées

501 km réseaux Eaux Usées

23 Stations de traitement des Eaux Usées

38 005 personnes desservies

7541 Installations ANC

FAITS MARQUANTS

PRIX DE L'EAU

Le syndicat a été confronté comme tous les abonnés à l'inflation et plus particulièrement à la hausse du coût de l'énergie. Cette hausse s'est traduite par un doublement des factures soit plus de 1.2 millions d'euros pour les services.

Dans ce contexte, différentes mesures ont été prises en exploitation pour réduire les consommations tout en assurant un service de qualité.

INTERCONNEXION EAU POTABLE

2023 aura été marqué sur la partie investissement par la réalisation de l'interconnexion des réseaux d'eau entre Saint Geours de Merme et Sousans permettant ainsi d'alléger la pression sur la ressource n eau du secteur Adour.



ECO PATURAGE

Dans le cadre des objectifs de la démarche d'amélioration continue, le syndicat a mis en place de l'éco pâturage sur une partie de ses installations permettant de réduire son impact environnemental.



EDUC EAU

Le syndicat s'est engagé dans un projet de communication Educ'Eau retenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ce projet permettra de sensibiliser, à travers une application interactive et du matériel pédagogique, les grands comme les petits à la protection de la ressource par la découverte du petit cycle de l'eau et des différents services réalisés par le syndicat EMMA.



REGIE DES EAUX DE TOSSE

Suite à une impossibilité de fonctionnement de la régie de la commune de Tosse, par convention, le syndicat a permis d'assurer la continuité des services eau et assainissement pour les abonnés et usagers de Tosse.

L'EAU POTABLE

LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION

NOMBRE ABONNES
32 290

1 162 KM DE CANALISATIONS

M³ D'EAU DISTRIBUÉS



M³ D'EAU FACTURÉS



M³ D'EAU VENDUS A LA REGIE DE TOSSE



I/P (Indice Linéaire de Perte)
2.4 m³/km/jour (2.6 en 2022)

RENDEMENT DE RESEAU
81.8 % (80.5 % en 2022)

TRAVAUX EAU POTABLE

	2023
Réparation fuites	193
Devis émis	373
Nombre de branchements	365
Renouvellement réseau	11 320 m ²
Renouvellement compteurs	2 101

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable : 1.11 % en 2023

Taux national : 0.65 % en 2021 (dernière donnée connue)

QUALITE DE L'EAU

	2023	Auto-contrôle	Contrôle ARS
Paramètres micro biologiques	99.8 % conformité (1 dépassement en C Coll. robot netter polystyrène échantillon)	100 % conformité en toute qualité	100 % conformité en toute qualité
Paramètres physico chimiques	99.1 % conformité (8 dépassement en référence qualité (COT Vieux Bouzas))	100 % conformité en toute qualité	100 % conformité en toute qualité
Total paramètres physico chimiques (ammoniac, COT, As et Cuivre)	122 paramètres physico chimiques (ammoniac, COT, As et Cuivre)	143 paramètres physico chimiques	143 paramètres physico chimiques
	618 paramètres biologiques		143 paramètres biologiques

L'EAU POTABLE

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

INDICE DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Cet indicateur permet de suivre la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource (calculé sur l'ensemble des forages du SM EMDMA).



ANIMATION TERRITORIALE

Reconquête et protection de la qualité de la ressource sur l'Aire d'Alimentation des Captages d'Ortut (AAC) :

- 3 277 ha
- 98 % (à 910 ha) de surfaces agricoles
- 62 % en maïs
- 180 ha environ en agriculture biologique (-1 % EAU vs 2019)
- 770 ha de forêt
- Implantations des agriculteurs, coopératives, OPA, institutio...

Actions 2023 :

- Via la Convention spécifique Captages Prioritaires (entre le Département, la Chambre d'Agriculture, la FD CUMA/CAO, AGRICOL/CAO et EMDMA) : participation financière du Département des Landes et du syndicat EMDMA.
- Désherbage mécanique (7r ha)
- Mise en place de vitrines expérimentales de couverts végétaux
- Accompagnements individuels vers l'Agriculture Biologique

Plan d'Action Territorial :

- Finalisation du contrat Eau Sources
- Validation de la stratégie, des actions (agricoles et non agricoles) et des implications multiples des partenaires. Signature prévue pour Janvier 2024, pour un PAT 2024-2028

Délégation de l'animation agricole à la Chambre d'Agriculture des Landes : rédaction et signature d'une convention de partenariat CAO/EMDMA

Budget 2023 pour la protection de la ressource :

Animation :

- Territoire EMDMA : 38 000 € dont 80 % pris en charge par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'Eau
- Agricola CAO / 13000 € dont 50 % pris en charge par l'Agence de l'Eau et 50 % d'auto-financement CAO

Actions : prise en charge par EMDMA de

- 600 € pour la mise en place de couverts végétaux
- 4430 € pour l'accompagnement au binage

Veille foncière SAFER :

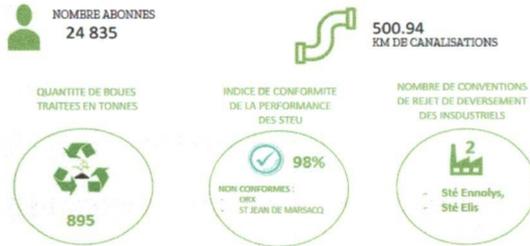
- 1500 € (1/2 année)





L'ASSAINISSEMENT

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



TRAVAUX ASSAINISSEMENT

2023	
Renouvellement réseau	4 638 m ³ soit 0.92 %
Curage préventif	18 595 m ³ soit 3.7 % du réseau
Inspection vidéo sur réseau existant	5 959 m ³
Nombre de débouchages sur canalisations	22
Nombre de débouchages sur branchements	57
Nombre de branchements	80

Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement calculé sur 5 ans :

1.18 %

Taux national : 0.48 % en 2021 (dernière donnée connue)

TARIFICATION : PRIX DE L'EAU

TERRITOIRE MAREMNE ADOUR



TERRITOIRE MARENSIN



PRIX MOYEN DANS LE BASSIN ADOUR GARONNE

4,34 € TTC/m³ (Données 2021)

Pour un foyer de 4 personnes (Prix comprenant eau + assainissement)

TARIFICATION SOCIALE

Mise en place du tarif social sur l'ensemble du territoire EMMA.



Les abonnés du SM EMMA bénéficiant de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) « gratuite » (c'est-à-dire ex CMU-C) seront exonérés de la part fixe de l'eau potable de 51 € soit 58.80 € TTC pour le secteur Marenain et de 27 € HT soit 28.48 € TTC pour le secteur Marenne Adour.

386
Nombre de Bénéficiaires

13 113 €
Montant de l'aide

L'ASSAINISSEMENT

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



NOMBRE DE CONTRÔLES



URBANISME

INSTRUCTION DE DOSSIERS

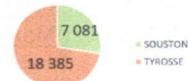


ABONNÉS / COMPTABILITE

APPELS TELEPHONIQUES

TOTAL APPELS EN 2023 : 25 466

% APPELS PRIS



FACTURES

NOMBRE DE FACTURES EMISES	MONTANT TOTAL FACTURE	NOMBRE DE FACTURES ANNULEES	MONTANT FACTURES ANNULEES
51 475	14 361 051 €	270	306 585 €

FACTURES ACTIVES	RÈGLEMENTS RATTACHÉS	RATIO	MONTANTS IMPAYÉS	RATIO
14 054 465 €	13 403 473 €	95.37 %	650 991 €	4.63 %

NOMBRE DE CONTRATS		38 222
Nombre de contrats prélevés à échéance		6 762
Nombre de contrats mensualisés		14 140
Ratio prélevés		64.87 %

COMPTABILITE

ECRITURES	NOMBRE
Mandats émis	3 757
Mandats annulés et modifiés	53
Titres	1 300
Titres annulés et modifiés	123

Délai moyen de paiement : 14 jours (hors délai Trésorerie).



FINANCES

RESULTATS EXERCICE BUDGETAIRE

Budget EAU

Fonctionnement		Investissement	
9 867 715 €	Dépenses	4 365 560 €	
10 945 220 €	Recettes	7 110 230 €	
1 077 504 €	Résultat	2 744 670 €	
3 210 439 €	Résultat cumulé	- 175 138 €	

Durée d'extinction de la dette : 3 ans

Budget ASSAINISSEMENT

Fonctionnement		Investissement	
6 262 246 €	Dépenses	3 509 821 €	
7 829 466 €	Recettes	5 041 726 €	
1 567 220 €	Résultat	1 531 904 €	
2 559 378 €	Résultat cumulé	- 90 337 €	

Durée d'extinction de la dette : 0,8 an

Budget ANC

Fonctionnement		Investissement	
86 095 €	Dépenses	0 €	
69 036 €	Recettes	3 233 €	
- 17 059 €	Résultat	3 233 €	
21 788 €	Résultat cumulé	38 434 €	

RESSOURCES HUMAINES

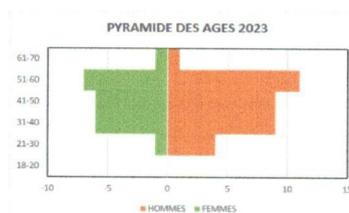
EVOLUTION DES EMPLOIS PERMANENTS

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
PUBLIC	34	35	35	35	32
PRIVE	16	18	21	22	22
Emploi Avenir	1	0	0	0	0
APPRENTI	1	2	0	0	0
TOTAL	52	55	56	57	54

BILAN SUR LA PARITE

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
HOMMES	34	36	36	36	34
FEMMES	18	19	20	21	20
TOTAL	52	55	56	57	54

PYRAMIDE DES AGES



complété des données de l'Agence de l'Eau : <https://eau-grandsudouest.fr/usages-enjeux-eau/eau-grand-sud-ouest/qualite-eaux> ; La loi impose au Maire de joindre au rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, une note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. La note parue en 2024 s'appuie sur les données 2023 : <https://eau-grandsudouest.fr/sites/default/files/2024-06/Note%20d%27information%20au%20Maire%202024%20%283%29.pdf>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5 et L 1411-13, et D.2224-1 à D.2224-5

VU le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat EMMA pour l'année 2023.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.